

N° FIN/2020/112**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	11 décembre 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2020	En exercice : 50 Présents : 20 Votants : 49

Séance du 17 décembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES,
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Claude SCIBOZ, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Didier MOREAU
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Guy AVENIA
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Laurent CHAT
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Bernard MORAINE, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Bruno JAN
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Françoise DEPARDON, procuration à M. Éric GALLOIS
M. Éric APFFEL, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER

M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Xavier MARQUIS, procuration à M. Bruno JAN
Mme Olga LIGault, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Décision modificative n°2 : Budget annexe « ordures ménagères » 2020

FIN/2020/112

Conseil communautaire du
17 décembre 2020**Objet : Décision modificative n°2 : Budget annexe « ordures ménagères » 2020**

Vu la délibération en date du 2 juillet 2020, n° FIN/2020/31 portant sur le vote du budget primitif 2020 du budget annexe « ordures ménagères »,

Vu la délibération en date du 19 novembre 2020, n° FIN/2020/96 relative à la décision modificative n°1,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits sur ce budget, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Propositions	Recettes			Propositions
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés		5 000,00	Chap 70	Produits du services, ventes diverses		7 974,00
Art 6218	Complément pour intérim		5 000,00	Art 7078	Ventes de bacs		7 974,00
Chap 65	Charges diverses de gestion courante		2 974,00				
Art 6541	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables		2 974,00				
Total			7 974,00				7 974,00

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 3 décembre 2020,

Vu la commission des finances du 3 décembre 2020,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.



Le Président

Nicolas SORET

